



Projet agrivoltaïque d'Obterre

Lettre d'information #1

Juin 2024

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis plusieurs mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune d'Obterre. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés, puis les études ont été initiées. Une première rencontre avec les élus a également été réalisée en avril 2024.



Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont en cours et leurs résultats permettront d'adapter au mieux le projet aux spécificités locales.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information. Vous pouvez également retrouver toutes les actualités du projet sur le site internet dédié :

obterre.parc-solaire.com

Bonne lecture !

Swami Dulondel,
Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



**50
hectares**

Les études pour le potentiel parc se déroulent sur 50 hectares. Le taux de couverture par les panneaux solaires sera de moindre emprise.



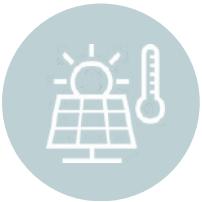
**20
MWc**

Selon les estimations initiales, la puissance photovoltaïque sera d'environ 20 MWc sur cette zone de 50 ha.



**10 400
foyers**

Un parc photovoltaïque de 20 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 10 400 foyers (RTE).



2028

Le parc agrivoltaïque d'Obterre devrait être mis en service à l'horizon 2028.

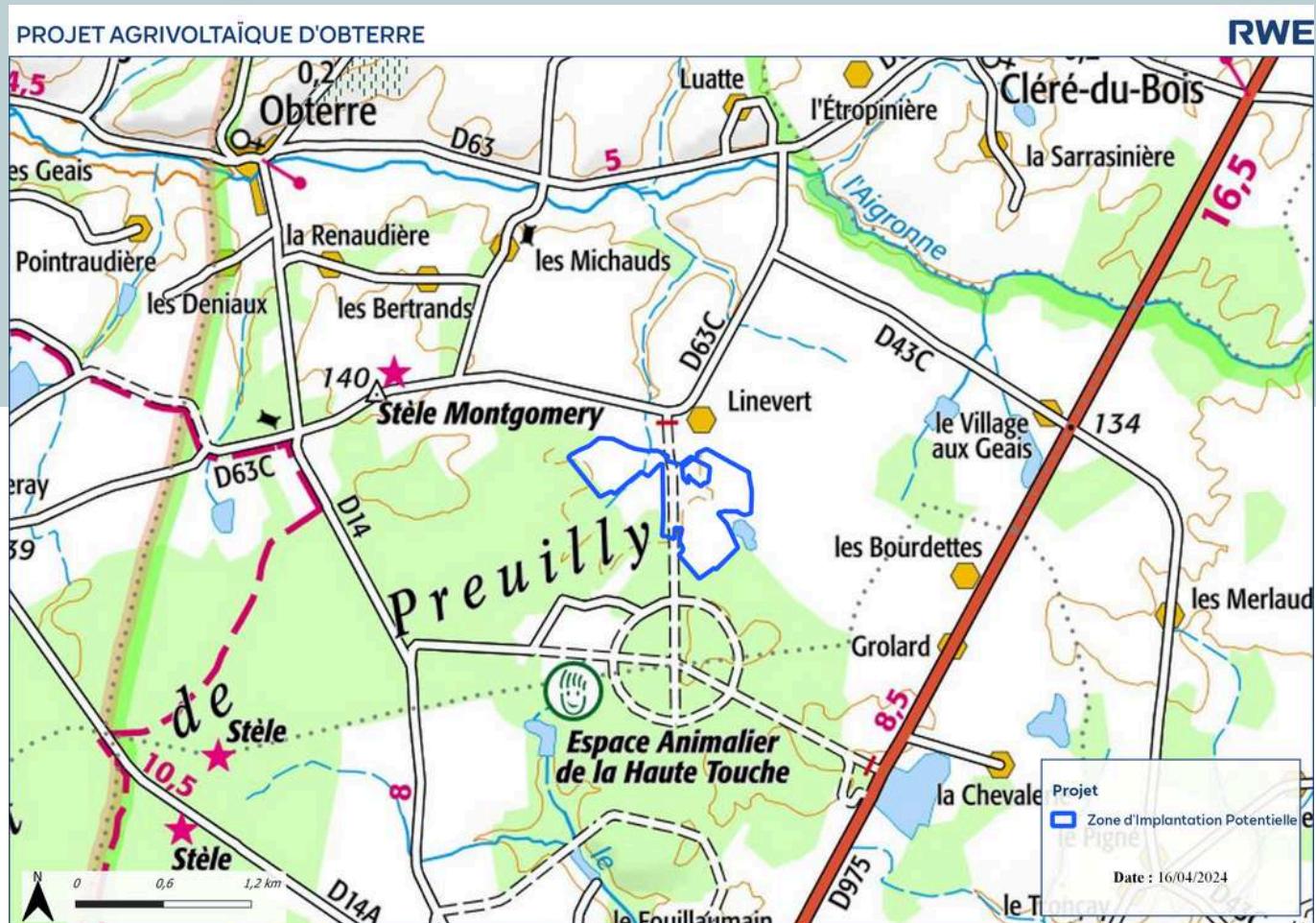
Allier production d'énergie...

ALLIER DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Où se situe la zone de projet ?

La zone d'études du projet agrivoltaïque se situe au Sud d'Obterre.

Cette zone a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles, paysagers... L'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : c'est à dire allier activité agricole et production d'électricité d'origine renouvelable.



Carte de situation de la zone d'implantation potentielle du projet d'Obterre

... et activité agricole



L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.

L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE D'OBTERRE

Le projet agrivoltaïque d'Obterre vise à allier exploitation agricole et production photovoltaïque. Le type de panneaux sera précisé en fonction des études et des besoins des agriculteurs.

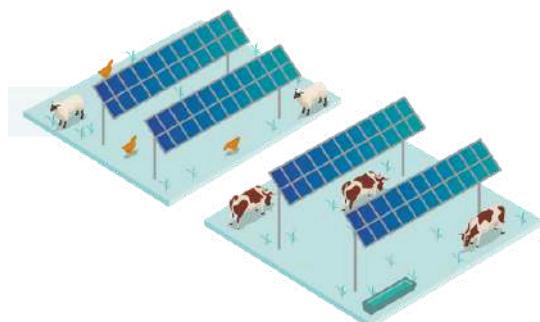
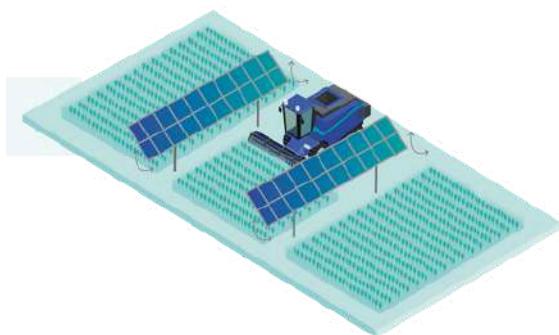
Actuellement, les parcelles agricoles sont partagées entre de la production céréalière et des terrains laissés en jachère.

Les différentes caractéristiques sont étudiées avec les agriculteurs, pour que le projet soit adaptatif et permette des cultures ou pâtures diverses. Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique des exploitations concernées et indiquera les éventuels impacts à compenser.

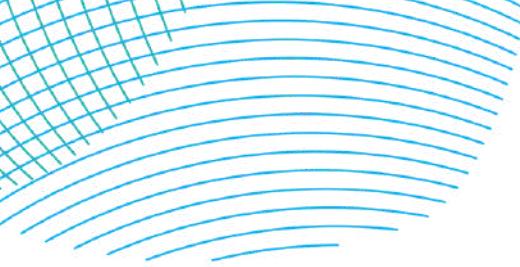
Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)*;
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée*;
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus.

*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



Exemple schématique d'un projet de trackers photovoltaïques au-dessus de champs et d'un élevage
© RWE



Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.

Volet écologique

L'étude faune/flore repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur la faune et la flore, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact faunistique et floristique. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Institut d'Ecologie Appliquée.

Volet paysager

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet agrivoltaïque d'Obterre : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Enviroscop.

Volet agricole

Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole. L'étude préalable agricole est menée par le bureau d'études AS Développement.



Les retombées pour le territoire

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

Retombées fiscales* annuelles pour un projet de 20 MWc :

20 premières années :

20 dernières années :

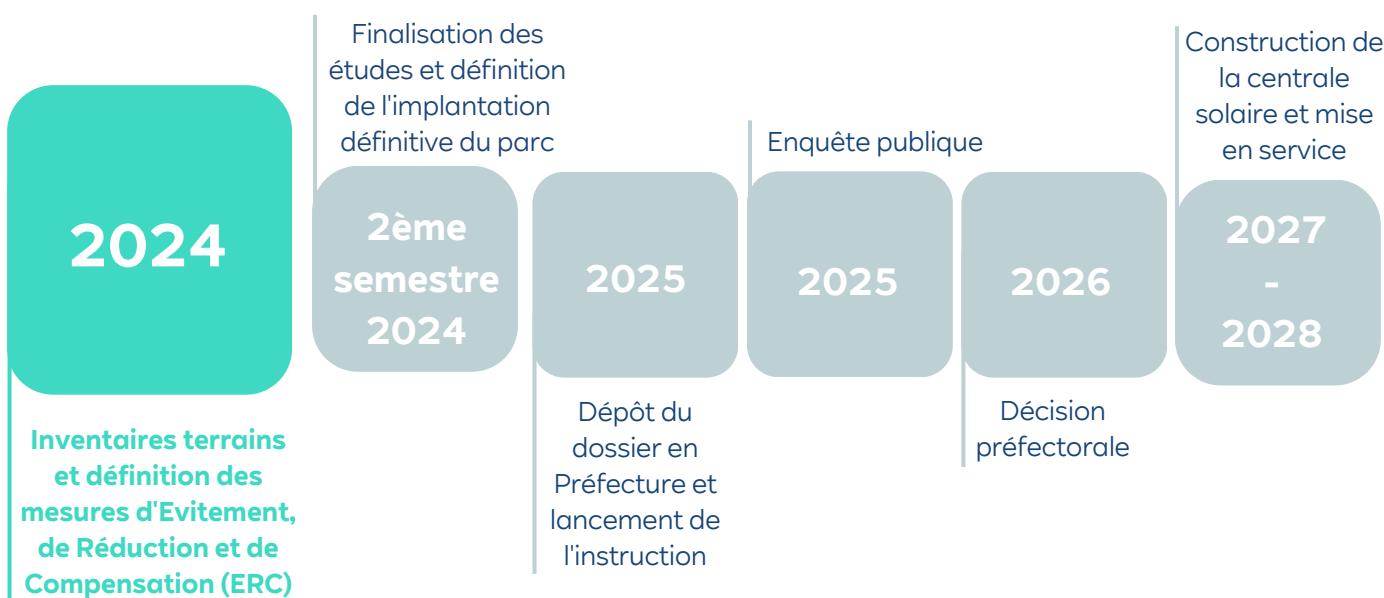
Commune d'Obterre	12 540€ / an	28 810€ / an
Communauté de communes Cœur de Brenne	29 100€ / an	69 780€ / an
Département de l'Indre	17 740 € / an	42 140€ / an

*Simulations réalisées en avril 2024, basé sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)

RWE abonde également un **fonds régional**, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Centre Val-de-Loire. Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine. Enfin, et surtout, les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologique et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet de l'Indre qui décidera à l'issue de l'instruction du dossier d'autoriser ou non la construction du parc agrivoltaïque.



Qui sommes-nous ?

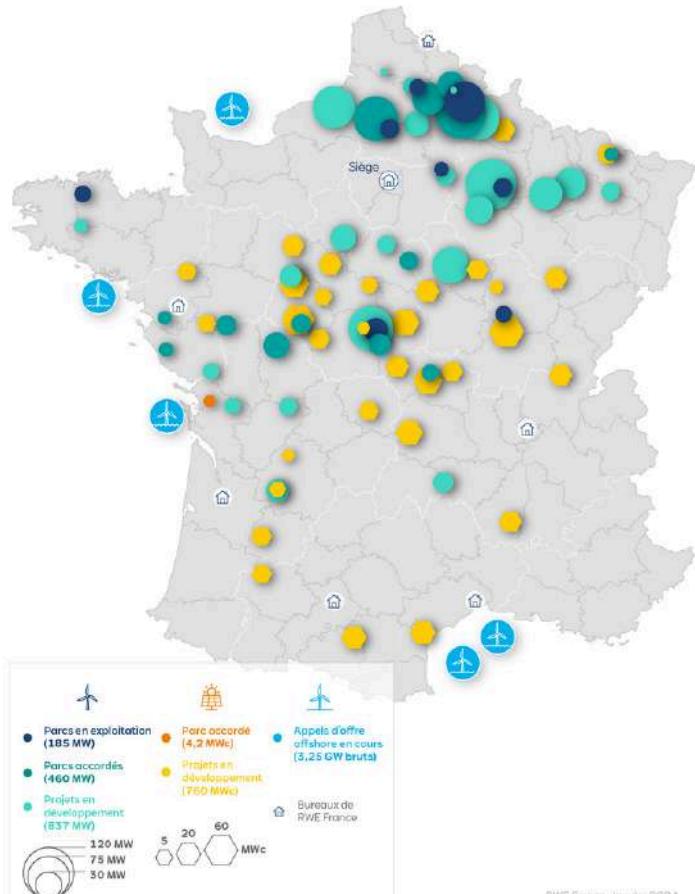
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



RWE France Janvier 2024

Contacter le chef de projet



Swami Dulondel

RWE Renouvelables France
swami.dulondel@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur
le site du projet :
obterre.parc-solaire.com

